

OMPI



WO/GA/32/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 11 juillet 2005

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI

Trente deuxième session (17^e session ordinaire)

Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005

**QUESTIONS CONCERNANT LE COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES
DROITS (ACE)**

Document établi par le Secrétariat

1. Créé en septembre 2002 sur décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu ses deux premières sessions en juin 2003 et juin 2004, respectivement. La troisième session, initialement prévue pour 2005, a été reprogrammée et devrait se tenir à Genève la semaine du 24 avril 2006.

2. Lors de sa deuxième session le comité a approuvé la proposition du Secrétariat, figurant au paragraphe 6.i) du document WIPO/ACE/2/2, d'ouvrir la partie "Échange d'informations" du Forum IPEIS à un plus large public en supprimant l'obligation de s'inscrire pour communiquer des informations sur cette plate-forme ou pour y accéder. Le Secrétariat a restructuré le Forum IPEIS en conséquence, et la partie "Échange d'informations" est maintenant accessible sans formalité d'inscription.

3. Suite aux demandes réitérées d'États membres lors de la deuxième session, comme indiqué au paragraphe 17 du document WIPO/ACE/2/13, le Secrétariat a mis à disposition une grande partie des documents de travail de la deuxième session en langue arabe. De plus, pour répondre à des demandes similaires formulées au cours de la session de 2004 de l'Assemblée générale de l'OMPI (paragraphe 77 et 83 du document WO/GA/31/15), le Secrétariat a commencé à faire traduire les documents de réunion en russe, et bientôt en chinois sous réserve de ressources budgétaires. Tous les documents de réunion sont publiés sur la partie du site Web de l'OMPI consacrée à l'application des droits.

4. Comme convenu lors de sa première session, l'ACE suit une approche thématique dans ses travaux. Lors de la deuxième session, il s'est intéressé au rôle des autorités judiciaires et parajudiciaires et du ministère public dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, y compris des questions connexes telles que le coût des procédures judiciaires et la spécialisation des magistrats. Il a été convenu que, à sa troisième session, le comité examinerait le thème de l'éducation et de la sensibilisation du public, y compris la formation, en ce qui concerne tous les aspects de l'application des droits, tels qu'ils ressortent notamment des demandes d'assistance des États membres.

5. Depuis la deuxième session, le Secrétariat a continué de répondre à un grand nombre de demandes d'assistance de ce type, émanant d'États membres et d'organisations qui coopèrent aux travaux du comité, en organisant et en coordonnant des activités d'éducation et de sensibilisation du public touchant à diverses questions relatives à l'application effective des droits de propriété intellectuelle, et en participant à de telles activités. Il sera rendu compte de ces activités dans les documents de travail de la troisième session.

6. En outre, afin de favoriser les discussions lors de la troisième session, les États membres et les observateurs désireux de présenter un exposé sur leurs activités et leur expérience dans le domaine de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation liées à l'application des droits de propriété intellectuelle sont invités à prendre contact avec le Secrétariat.

7. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]